

**DECISIONS du MAIRE prises en application de l'article L. 2122.22  
du Code Général des Collectivités Territoriales**

**Séance du conseil municipal du 23 octobre 2009**

- Arrêté municipal du 25 juin 2009 – marché n° 15.2009 - Grosses réparations de voirie rue de la Cartoucherie pour un montant total TTC de 27 423,08 €.
- Notification du 4 août 2009 – marché n° 13.2009 - Aménagement de la place Poincaré et du square De Gaulle pour un montant total TTC de 785 372,45 € : voirie et assainissement 489 969,30 € - réseaux secs et enfouissement 161 959,33 € - fontaine 70 341,54 € - espaces verts et mobilier 63 102,28 €.
- Arrêté municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2009 – marché n° 14.2009 - Réfection et remaniement de la couverture de l'annexe mairie pour un montant TTC de 28 127,17 €.
- Arrêté municipal du 7 septembre 2009 – marché n° 18.2009 - Fourniture et pose de conteneurs enterrés à la Cité Radieuse pour un montant total de 90 971,23 €.
- Arrêté municipal du 16 septembre 2009 modifiant l'arrêté de tarifs relatif à la manifestation « Ecotrail du Pays de Briey » du 19 septembre 2009.
- Arrêté municipal du 16 septembre 2009 modifiant la création de régie de recettes de la manifestation « Ecotrail du Pays de Briey » du 19 septembre 2009.
- Arrêté municipal du 25 septembre 2009 – marché n° 17.2009 - Mise en place d'une télégestion pour un montant total TTC de 79 480,60 €.
- Arrêté municipal du 30 septembre 2009 suspendant les droits de place du marché hebdomadaire.
- Arrêté municipal du 13 octobre 2009 : le tarif des frais d'inscription de l'atelier « loisirs créatifs » organisé par le service jeunesse de la Ville dans le cadre du Contrat d'Animation Jeunesse est fixé à 5 € pour l'année scolaire 2009/2010.
- Arrêté municipal du 13 octobre 2009 : création d'une régie de recettes auprès du K.I.J. de la Ville de Briey qui met en place un atelier « loisirs créatifs » dans le cadre du Contrat d'Animation Jeunesse.
- Notification du 20 octobre 2009 – marché n° 21.2009 - Maîtrise d'œuvre relative à la réalisation d'un terrain de football en synthétique pour un montant total TTC de 23 680,80 €.
- Notification du 22 octobre 2009 – marché n° 16.2009 - Construction d'un pôle emploi pour un montant total TTC de 730 369,82 € : démolition et gros œuvre 266 689,92 € - étanchéité 47 841,51 € - menuiseries alu bois infructueux – plâtrerie et faux plafonds 30 659,46 € - chape et carrelage infructueux – sols souples et peinture 36 583,91 € - électricité 56 990,76 € - climatisation, sanitaire, WC 259 910,26 € - ascenseur 31694,00 €.

